

Fiche Technique : autorisation de déversement Côte d'Ivoire

Objectifs de la mission

Accompagnement de bout en bout pour sécuriser l'obtention et le pilotage durable de l'autorisation de déversement en Côte d'Ivoire.

- Clarifier les exigences réglementaires, cadrer le périmètre technique et les normes de rejet applicables.
- Définir les traitements, dispositifs de contrôle et plans d'autocontrôle adaptés au procédé et au milieu récepteur.
- Concevoir un dossier solide, cohérent avec l'étude d'impact environnemental (EIE) et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES).
- Sécuriser l'instruction administrative, réduire les allers-retours et accélérer la délivrance des décisions.
- Maîtriser les risques techniques, juridiques et environnementaux, avec une gouvernance et une traçabilité robustes.
- Optimiser les coûts via réduction à la source, réutilisation d'eaux traitées et dispositifs proportionnés.

Bénéfice clé : un dossier techniquement crédible, administrativement lisible et exploitable en routine, limitant retards, surcoûts et risques de non-conformité.

Cible / Bénéficiaires

- Industriels, promoteurs et gestionnaires de sites (neufs ou existants), y compris multi-sites.
- Sites en zones urbaines, littorales et lagunaires (ex. District d'Abidjan, zones portuaires comme Vridi).
- Secteurs : agroalimentaire, fabrication, BTP/cimenteries, peintures/chimiques, hôtellerie littorale, carrières, logistique.
- Directions d'usine, équipes HSE, exploitants d'ouvrages de traitement, zones industrielles et régies d'assainissement.
- Projets avec articulation EIE/PGES et portefeuille de permis et licences environnementales.

Durée de la mission

Durées indicatives selon complexité, disponibilité des données analytiques et rythme d'échanges avec l'administration.

Phase	Objectif principal	Durée
Cadrage et audit	Diagnostic environnemental, cartographie des exutoires, plan d'échantillonnage	2 à 4 semaines
Analyses et dimensionnement	Caractérisation des effluents, choix et dimensionnement des traitements, plan d'autocontrôle	3 à 6 semaines

Rédaction et dépôt	Dossier complet, intégration EIE/PGES, plans et schémas	2 à 3 semaines
Instruction	Réponses aux observations, compléments techniques, visites de site	Variable selon échanges
Mise en œuvre	Déploiement des prescriptions, procédures, registres, formation	Selon prescriptions

Facteurs critiques de délai : disponibilité des données de caractérisation, maturité des choix de traitement, complétude des annexes techniques et réactivité aux observations.

Démarche / Méthodologie

Phase 1 — Diagnostic initial, audit et plan d'échantillonnage

- Collecte documentaire, visites de site, relevés et cartographie des exutoires.
- Plan d'échantillonnage représentatif (régimes nominaux, nettoyages, démarrages).
- Rapport d'audit : risques, résultats analytiques, actions de réduction à la source.

Phase 2 — Ingénierie documentaire et montage du dossier

- Notes techniques, schémas de procédés, choix de traitement, bilans massiques.
- Intégration avec EIE et PGES, cohérence des prescriptions de rejet.
- Programme d'autocontrôle, procédures d'urgence, harmonisation avec autres permis.

Phase 3 — Instruction, échanges et inspections

- Réponses argumentées, compléments, mise à jour des plans et tableaux d'engagements.
- Préparation des visites : points de rejet, ouvrages, dispositifs d'échantillonnage.
- Traçabilité des versions, clarté des procédures d'exploitation et de sous-traitance.

Phase 4 — Mise en œuvre et pilotage post-autorisation

- Déploiement des prescriptions, registres de mesures, maintenance et métrologie.
- Autocontrôles, audits internes, revues périodiques et reporting multi-sites.
- Amélioration continue : réduction à la source, réutilisation d'eaux traitées, optimisation énergétique.